

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 27/04/2020

Campagne de dépistage Covid-19 par tests RT-PCR, dans les EHPAD, Résidences Autonomies, Etablissements d'Hébergement pour personnes en situation de handicap et établissements d'hébergement collectif.

- **Stratégie de mise en œuvre des tests de dépistage**

Cette stratégie repose sur le test RT-PCR (écouvillon nasal) qui permet d'objectiver la présence virale au moment de sa réalisation.

Qui est concerné ?

Une campagne massive d'utilisation de ce test diagnostic vise aujourd'hui l'ensemble des établissements d'hébergements collectifs meusiens.

- les EHPAD ;
- les Résidences Autonomie ;
- les Etablissements d'Hébergement à destination des personnes porteuses d'un handicap ;
- l'ensemble des Etablissements Sanitaires et Médicaux Sociaux et des Etablissements d'Hébergements collectifs.

Ces établissements ont tous pour caractéristique de rassembler une forte concentration de population fragile en un même endroit, accroissant ainsi les risques de propagation de COVID 19 au sein de cette population alors particulièrement exposée :

- la préservation des personnes en situation de fragilité, et en particulier des **personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, est une priorité dans la gestion de la crise épidémique du COVID-19 ;
- l'intégration des **professionnels** y exerçant est l'un des leviers de cette préservation.

Quel type de tests ?

Le test virologique RT-PCR, permet de diagnostiquer au moment de sa réalisation si la personne qui en bénéficie est porteuse ou pas du virus. Ce test est à ce jour le seul test validé par les autorités de santé.

Il s'agit d'inscrire ces établissements dans une véritable stratégie de dépistage pour cartographier l'épidémie et prendre les mesures de confinement et de protection adaptées à chaque établissement. Un travail entre les équipes de directions de chaque établissement, les médecins coordonnateurs et l'ARS permettra ensuite de définir au mieux ces mesures de façon adaptée à l'établissement et de modifier celles qui sont en place, le cas échéant en fonction des résultats aux tests.

Les capacités de tests, prélèvements et analyses ont été identifiées et mobilisées. Elles s'appuient sur différents laboratoires publics (Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, via le GHT) et privés (ESPACE BIO, BIOMERE, ATOUTBIO) travaillant en Meuse. Le laboratoire vétérinaire départemental, a pu être habilité pour réaliser la partie analyse des tests, en lien avec ATOUTBIO (Arrêté préfectoral n°2020-672 du 20 avril 2020) afin de renforcer la capacité du territoire.

Quel calendrier ?

Un calendrier de mise en œuvre des tests de dépistage Covid-19 (test biologique RT-PCR SARS-CoV-2), a été défini puis proposé par l'ARS, la Préfecture et le Conseil départemental à un comité de pilotage composé des représentants des structures d'hébergement, des laboratoires d'analyses, du Conseil de l'Ordre des Médecins, du Groupement Hospitalier de Territoire *Cœur Grand Est*. Le 1^{er} comité s'est tenu le 23 avril 2020.

Rappel des priorités :

Priorité 1 : les premiers établissements bénéficiant de cette campagne sont les établissements présentant le plus grand nombre de cas Covid.

Priorité 2 : les établissements ayant au moins un cas suspect ou confirmé, résident ou personnel : ces établissements sont actuellement en cours de campagne.

Priorité 3 : les établissements actuellement sans cas suspect ni confirmé, résident ou personnel, sont en cours de programmation.

Dès lors qu'un cas suspect sera signalé ou confirmé au sein d'un établissement, résident ou personnel, l'établissement bénéficiera de la campagne de tests, sans délai.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque établissement, en lien avec les médecins référents et en fonction du niveau de présence du virus en leur sein, de prendre les mesures organisationnelles adaptées aux besoins des résidents. Ce travail permettra de renforcer le travail exemplaire des équipes qui vise à concilier pour chaque décision recherche du bien-être et protection optimale des résidents.

Il s'agit de permettre en particulier aux établissements les plus durement touchés de conforter l'organisation en secteur dédiés et les mesures de fonctionnement. Il s'agit notamment de leur permettre de graduer le confinement selon les secteurs afin d'en alléger les conséquences dans un cadre sécurisé et dans le respect des mesures de prévention.

Qui effectue les prélèvements ?

Pour tester plus largement et plus rapidement les **publics prioritaires**, des infirmiers volontaires (issus des équipes des Sapeurs-Pompiers, de la PMI du département et des équipes de prélèvement du GHT Cœur Grand Est) pourront venir appuyer les soignants des établissements testés. Ils pourront être également renforcés par des infirmières libérales. Tous ces acteurs auront été préalablement formés à la technique des prélèvements RT-PCR.

Les capacités actuelles en matière de test sont suffisantes pour lancer la campagne dans l'ensemble des établissements et faire face à un besoin d'intervention prioritaire dans une structure aujourd'hui épargnée au sein de laquelle une personne pourrait présenter des symptômes. Elles sont également suffisantes pour préserver la capacité de répondre aux demandes du territoire via les prescriptions médicales hospitalières ou de médecine générale.

Quelle organisation mise en place ?

La réalisation des tests suit une organisation de la prescription et du prélèvement selon les principes suivants :

- coordination ARS et direction de l'établissement, validation du calendrier et des moyens ;
- recours aux laboratoires de proximité, public ou privé ;
- prescription coordonnée par le médecin coordonnateur de l'établissement en lien avec le médecin traitant habituel (ou par ce dernier) ;
- prélèvement au sein de l'établissement pour les résidents ;
- prélèvement du personnel de l'établissement à travers un circuit séparé ;
- recours à du personnel formé pour le prélèvement notamment grâce à la mise en place d'une ou de plusieurs équipes mobiles de prélèvement (infirmiers volontaires du SDIS et de la PMI, équipe GHT, infirmières libérales en soutien des équipes des établissements) ;
- mobilisation des équipes de l'établissement, mise en place de circuits séparés adaptés, mesures de protections et précautions adaptées à la situation de l'établissement ainsi qu'aux besoins de chaque résident en regard des résultats des tests pratiqués ;
- les résultats des analyses sont communiqués aux personnes testées, ainsi qu'au médecin prescripteur et au médecin traitant.

- **Bilan de la mise en œuvre de la stratégie de tests**

Le déploiement de tests de dépistage à visée diagnostique, a débuté par anticipation du 1^{er} comité de pilotage départemental dès le 14 avril en Meuse. Il se poursuit à ce jour.

La capacité quotidienne de tests de dépistage est de 1 500 dans le département. Les établissements médico-sociaux pour personnes âgées possèdent près de 2 000 places d'accueil et comprennent près de 1 500 agents.

- 7 établissements ont été testés hors établissements GHT, **priorité 1** :

-Les Coquillottes (69 prélèvements)

-Sommedieue (142 prélèvements)

-Vaucouleurs (212 prélèvements)

-Ligny (290 prélèvements)

-Dun Sur Meuse (160 prélèvements)

-La Mazurie (21 prélèvements)

-Vaubécourt (25 prélèvements)

Ainsi, à ce jour, 919 tests ont été réalisés au sein des établissements, résidents et professionnels confondus.

- 8 établissements doivent être testés cette semaine, **priorité 2** :

-Hannonville (RA+EHPAD)

-Commercy

-Les eaux vives (Pierrefittes /Souilly/ Triaucourt)

-Boulogny, Spincourt

-Les Mèlèzes KORIAN

-MARPA Dammarie

-Le doux Repos Commercy

➤ EHPAD contacté la semaine du 27/04 pour planification, **priorité 3** :

-Etain

-Gondrecourt

-Void

-Verdun Glorieux

-Argonne

-Stenay

-Blanpain Couchot